

Briefing Note

Améliorer la gouvernance du secteur diamantifère au Cameroun

INTRODUCTION

En 2003, l'Assemblée Générale des Nations Unies à travers la résolution 55/56 crée le Système de Certification du Processus de Kimberley (SCPK) dont le but est de barrer la voie à l'entrée illicite des diamants qui alimentent les conflits. Suite au décret N°2011/3666/PM du 2 novembre 2011 portant création, organisation et fonctionnement du SCPK, le Cameroun devient, en juin 2012, participant au Processus de Kimberley (PK).

A l'image de la configuration tripartite internationale qui inclut les organisations de la Société Civile en tant qu'observateur, le RELUFA fait partie du comité de pilotage du Processus de Kimberley au Cameroun. A ce titre et avec d'autres Organisations de la Société Civile, une dynamique de surveillance indépendante a été mise en œuvre avec le soutien financier du Programme d'Appui à la Citoyenneté Active (PROCIVIS). Celle-ci a pour objectif de contribuer à une meilleure gouvernance du secteur diamantifère, autrement dit, apporter un appui au gouvernement pour la réalisation des objectifs qu'il s'est lui-même fixé dans ce secteur.

La présente note a donc pour objectif de partager les recommandations clés de cette surveillance, accompagnées des observations faites sur le terrain qui les justifient.

I. FACILITER L'ENREGISTREMENT DES DIFFÉRENTS ACTEURS (ARTISANS ET ARTISANS COLLECTEURS) ET L'OBTENTION DES AUTORISATIONS ET LES SOUTENIR POUR UNE EXPLOITATION DIAMANTIFÈRE RENTABLE

Considérant que les cartes d'artisan et de collecteurs font partie des éléments de traçabilité au Cameroun, il apparaît qu'il existe un véritable problème de conformité aujourd'hui dans la chaîne de traçabilité des diamants bruts. En effet, la grande majorité des artisans et artisans collecteurs ne sont détenteurs ni de cartes valides, ni d'autorisations d'exploitation qui prouveraient l'origine de la pierre détenue par ces derniers.

Les difficultés énoncées par les artisans miniers pour l'obtention des cartes et des autorisations sont liées à l'éloignement des sites/Chantiers du chef-lieu du département où les cartes sont délivrées, au manque de ressources financières des artisans, à l'ignorance de la procédure d'obtention des cartes, et enfin à la rupture des stocks des cartes disponibles.

Par ailleurs, la paupérisation des exploitants miniers et leur dépendance vis-à-vis de leurs financeurs est un frein à la conformité des transactions : L'artisan ou le collecteur qui perçoit des ressources financières de la part d'un « financeur » a l'obligation de revenir vers ce dernier, fut-il conforme ou pas, pour lui

BRIEFING NOTE

Améliorer la gouvernance du secteur diamantifère au Cameroun

revendre la pierre extraite. Autrement dit, le mode de financement des opérations d'extraction du diamant influence énormément la traçabilité du diamant.

En plus des facilités d'obtention des cartes et des autorisations, les artisans miniers ont besoin d'être outillés tant en connaissances qu'en intrants pour assurer une exploitation diamantifère rentable, en supposant que le sol camerounais soit effectivement riche en ressources diamantifères.

2. RENFORCER LA SURVEILLANCE GOUVERNEMENTALE EN VUE D'ACCROITRE LE NIVEAU DE FIABILITÉ DES DONNÉES DE PRODUCTION ET LE RESPECT DE LA CHAÎNE DE TRAÇABILITÉ

Les points focaux du PK ont la responsabilité de suivre la production de diamants et de présenter un rapport mensuel des chiffres relatifs à la production au Secrétariat National Permanent pour le Processus de Kimberley (SNPPK) à Yaoundé. Malheureusement, il est observé une absence de ceux-ci sur le terrain. Il s'avère que les visites des agents du PK sont assez rares (pas plus de 2 fois pendant un trimestre). Certains sites n'ont même pas eu de visites des agents du PK au courant de tout un trimestre.

Cependant, il a été rapporté par certaines personnes qu'ils ont des relais au niveau des villages qui les informent lorsqu'il y a une éventuelle production. Cette démarche incite à questionner la fiabilité et l'exhaustivité des informations qui remontent à leur niveau.

Par ailleurs, la disponibilité des registres est une exigence dans le système de contrôle interne. Ce registre permet aux artisans d'enregistrer la production quotidiennement en présence des points focaux PK et contribue à la traçabilité. Or, la quasi-totalité des artisans ne possède pas de registres et avouent n'avoir pas enregistré des diamants depuis 2016 du fait de l'absence des superviseurs du PK. Cette absence de points focaux et superviseurs ne permet pas au Cameroun d'avoir des données statistiques fiables de production. Certains agents du PK estiment toutefois que les documents de traçabilité (feuillet de production, bordereaux d'achat, etc.) sont inadaptés dans un contexte de faible alphabétisation des artisans et des collecteurs.

D'un autre côté, la majorité des acheteurs de la production des diamants bruts dans les sites d'extraction exercent dans le secteur informel et sont en marge du dispositif réglementaire qui régit le secteur. Il est donc nécessaire d'observer et de combattre plus efficacement les méthodes des acheteurs.

Les mécanismes de surveillance au niveau de la frontière et des aéroports ne sont pas assez robustes en quelques points et peuvent être exploités par les contrebandiers. Il s'agit entre autres d'un déficit de coordination entre les différentes parties prenantes (SNPPK, direction générale des Douanes, forces de maintien de l'ordre, Unité de sécurité aéroportuaire), des routes parallèles pour éviter les postes de contrôles officiels ou de la corruption dans ces postes, de la faible informatisation des plateformes aéroportuaires et du déficit d'appareils adéquats pour la détection des pierres dans les soutes à bagages, etc.

Nous proposons à cet effet de :

BRIEFING NOTE

Améliorer la gouvernance du secteur diamantifère au Cameroun

- Doter les agents de surveillance des moyens adéquats pour assurer des visites régulières au niveau des acteurs de la chaîne de production, de commercialisation (artisans, collecteurs, bureau d'achat) et du matériel de pointe au niveau des frontières et des aéroports ;
- Renforcer les capacités des agents chargés de la surveillance au niveau des frontières et des aéroports y compris les Forces de maintien de l'ordre, les agents de douane et de l'aviation civile pour qu'ils comprennent mieux les enjeux relatifs à l'exploitation du diamant et au processus de Kimberley.

3. REPENSER LE SYSTÈME DE TRAÇABILITÉ DU DIAMANT DU CAMEROUN EN CONCERTATION AVEC D'AUTRES PAYS MEMBRES DU PK DE LA SOUS-RÉGION EN PARTICULIER LA RCA

Le principe de la chaîne de traçabilité voudrait que les artisans/artisans collecteurs soient responsabilisés en faisant enregistrer leurs productions dans un registre mis à leur disposition par un superviseur du PK. Pareillement, lorsqu'il s'agit de la commercialisation des diamants bruts, le principe voudrait que ce soit les collecteurs qui aillent vers des bureaux d'achats pour vendre leurs produits accompagnés des bordereaux d'achat.

Il est observé dans la pratique une déformation de cette chaîne de traçabilité :

- Le PK cherche de potentiels acheteurs (n'ayant pas pour la plupart des bureaux ou de siège fixe) pour les diamants extraits par les artisans collecteurs pour achats. Ces pierres sont enregistrées dans les registres à la demande des superviseurs du PK et un feuillet est retiré et accompagne les diamants en question. Ensuite, le PK met en contact ces artisans/collecteurs avec des potentiels acheteurs (bureaux d'achats sans siège) afin de permettre à ces derniers d'écouler leurs produits.
- Lorsque les agents du PK reçoivent au niveau du siège des usagers porteurs de diamants bruts exempts de référence, sinon d'origine, ils font appel sur le terrain au superviseur ou au contrôleur pour enregistrer préalablement le diamant en question dans un registre et ensuite l'accompagner des documents (feuillet) y afférents, pour qu'enfin les diamants soient déclarés conformes.

Quel que soit le cas, la fiabilité des données statistiques de production et la traçabilité du diamant sont remises en cause.

Par ailleurs, au regard de la configuration des frontières assez poreuses, de la souplesse du système des contrôles internes et de la présence de réfugiés et migrants qui peuvent traverser la frontière à tout moment, il est très probable que des diamants issus de la RCA se retrouvent au Cameroun et vice versa. Des artisans camerounais ont d'ailleurs révélé que la nationalité de leurs acheteurs les intéressait peu. Ils vendent au plus offrant (camerounais ou centrafricain).

A titre d'illustration, il est rapporté dans cette surveillance que les acheteurs s'approvisionnent tant au Cameroun qu'en RCA, en occurrence dans les villages Yibi, Ngueze et Mbartoua (département de Nana-Mambéré en RCA, zone orange), et Mama wassadé, Wantia et Beka (département du Mbéré au Cameroun).

BRIEFING NOTE

Améliorer la gouvernance du secteur diamantifère au Cameroun

Ce constat est aussi fait par le groupe d'experts du Conseil de sécurité des Nations sur Unies reconduit dans son mandat par la résolution 2536 (2020) à travers leur rapport final du 25 Juin 2021 sur la république centrafricaine.

Il est de ce fait difficile de connaître l'origine des diamants bruts, enregistrés très souvent à l'achat ou via alerte au regard des constats énoncés plus haut. Il apparaît donc que l'approche actuelle de traçabilité des diamants bruts favorise un enregistrement des diamants tous azimuts, tant extrait dans des sites au Cameroun que venant de la RCA.

En considérant tout ce qui précède, il semble opportun de mener une réflexion incluant toutes les parties prenantes, y compris la Société civile, pour intégrer et harmoniser les systèmes de traçabilité nationaux des différents pays (Cameroun, RCA et autres pays de la sous-région membre du Processus de Kimberley). Cela impliquerait d'une part d'harmoniser les législations, politiques et régimes fiscaux sur le diamant en conformité avec les principes de base du PK et les déclarations de Washington et de Moscou, et d'autre part, d'effectuer une consolidation régionale des initiatives de lutte contre la contrebande du diamant et autres ressources.

Par Sandrine Kouba et Christian Anangue

PUBLICATION

Le Réseau de Lutte contre la Faim (RELUFA) est une organisation de la société civile dont le but est de combattre les problèmes systémiques générateurs de faim, de pauvreté, d'injustices socio-économiques et environnementales.

A travers le projet de surveillance indépendante du Processus de Kimberley, il souhaite contribuer à améliorer la gouvernance du secteur diamantifère.

Contact

Jaff Napoleon Bamenjo,
Coordinateur,
jnbamenjo@relufa.org

Tel.: +237 670 499 406

Sandrine Kouba, Responsable
des programmes,
skouba@relufa.org

Christian Anangue, Chef de
projet SIPROKIM,
canangue@relufa.org

www.relufa.org

Cette publication a été réalisée avec le soutien financier du Programme d'Appui à la Citoyenneté Active (PROCIVIS). Son contenu relève de la seule responsabilité de ses auteurs et ne peut en aucun cas être perçu comme reflétant les positions du PROCIVIS et/ou de l'Union Européenne.



PROGRAMME D'APPUI À LA CITOYENNETÉ ACTIVE
ACTIVE CITIZENSHIP STRENGTHENING PROGRAMME